

1

I



SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'ÉCOLE NATIONALE DE MUSIQUE DANSE ET ART DRAMATIQUE DE VILLEURBANNE

46, cours de la République - 69100 Villeurbanne

COMITÉ SYNDICAL

Délibération de la séance du jeudi 3 décembre 2020

Syndicat Mixte de Gestion de l'ENIAV 46, cours de la transpage 69100 Villeadoume Tét 04 78 68 98 27 Fax 04 78 68 17 35

Présent(e)s: Monsieur Stéphane Frioux, adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne

Monsieur Hugo Dalby, conseiller Métropole de Lyon

Monsieur Gaëtan Constant, adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne

Madame Caroline Lagarde, conseillère Métropole de Lyon Madame Aurélie Loire, adjointe au Maire, Ville de Villeurbanne

Madame Laure-Emmanuelle Pradelle, adjointe au Maire, Ville de Villeurbanne

Madame Anne Reveyrand, conseillère Métropole de Lyon Madame Corinne Subai, conseillère Métropole de Lyon

Excusé(e)s: Monsieur Cédric Van Styvendael, Maire, Ville de Villeurbanne

Délibération n°2041: Autorisation de demande de subvention de fonctionnement auprès de la DRAC pour 2021

Rapporteurs: Monsieur Stéphane Frioux, Président du Syndicat Mixte de Gestion de l'ENMDAD

Délibération n°2041 : Autorisation de demande de subvention de fonctionnement auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne Rhône-Alpes, au titre du soutien aux conservatoires pour l'exercice 2021

Mesdames, Messieurs,

Le Syndicat Mixte de Gestion de l'Ecole Nationale de Musique, Danse et Art Dramatique de Villeurbanne est éligible à l'octroi d'une subvention de fonctionnement de la part de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne Région Rhône-Alpes, dans le cadre de son soutien aux conservatoires, sur l'exercice budgétaire 2021.

Il est proposé aux membres du Syndicat Mixte de Gestion d'approuver la dite demande de subvention faite à hauteur de 74 000 € (soixante-quatorze mille euros) et dont le dossier sera remis à la DRAC avant le 31 décembre 2020.

Après vote, les membres du syndicat mixte de gestion de l'ENMDAD approuvent à l'unanimité la dite demande de subvention du projet de délibération n°2041

Syc. 5 (25tion 25tion 2

Stéphane FRIOUX

Président du Syndicat Mixte de Gestion Ecole Nationale de Musique, Danse et Art Dramatique Villeurbanne